

LA PRATIQUE DES LIBÉRALITÉS, SOUS TOUTES SES FORMES : DE LA PRATIQUES AU CONTENTIEUX

Renseignements :

ERAGE – Délégation Alsace
4 rue Brûlée
CS 70008
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 14 19 09
Fax : 03 88 35 62 27
Mail : alsace@erage.eu
Case : Formation Continue

Durée

6 :00 heures

Spécialisation(s)

- Droit commercial, des affaires et de la concurrence
- Droit fiscal et droit douanier
- Droit immobilier
- Droit des sociétés
- Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine

Niveau(x) :

1. Initiation ; 2. Approfondissement

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Date

28/02/2019

Horaires

De 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 16h30

Lieu de la formation

ERAGE - 4 rue Brûlée
67085 STRASBOURG CEDEX

Intervenant(s) :

Maître Frédéric GUILGUET, Avocat à la cour d'appel de Paris

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Maîtriser les différents concepts de transmission de patrimoine et les points de vigilance à retenir.

Programme :

1 – Traitement successoral des libéralités

Rappel des principes

Notion de rapport successoral et réserve héréditaire / Validité et forme d'un testament / Le don manuel / La donation simple ou donation-partage

Pratique et contentieux des testaments

Questions autour des personnes « affaiblies » / Le point sur la prise en charge des héritiers mineurs / Contentieux de la validité d'un testament

Pratique et contentieux des donations

Don manuel et pacte adjoint / Clauses usuelles à envisager / Constitution des lots dans une donation-partage / Les requalifications donations indirectes

2 – Traitement fiscal des libéralités

Rappel des principes

Calcul et paiement des droits de mutation à titre gratuit / Dispositifs incitatifs en matière de donation / Notion de présent d'usage / La place prépondérante de l'assurance-vie

Pratique et contentieux des donations

Le point sur les donations avant cession/ Le recours aux sociétés patrimoniales / Sanctions récentes en matière de donation indirecte / Le remploi

Cas particulier de l'assurance-vie

Analyse d'une clause type / Primes exagérées / donation indirecte ?

3 – Optimisation des libéralités

Optimisation par le démembrement de propriété

Les montages patrimoniaux en présence / Le point sur le quasi-usufruit, légal ou conventionnel / Les avantages indirects du np en matière immobilière, en matière de parts de société

Les libéralités trans-générationnelles

Donation-partage : réintégrations, répartition des lots.../Donation-partage trans-générationnelle / Libéralité résiduelle ou graduelle : les situations à privilégier.

BULLETIN D'INSCRIPTION

LA PRATIQUE DES LIBÉRALITÉS, SOUS TOUTES SES FORMES : DE LA PRATIQUES AU CONTENTIEUX

A retourner à :

ERAGE - Délégation Alsace
4 rue Brûlée
CS 70008
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 14 19 09
Fax : 03 88 35 62 27
Mail : alsace@erage.eu
Case : Formation Continue

Date

28/02/2019

Horaires

De 9h00 à 12h00 et de 13h3

Durée

6 :00 heures



Lieu de la formation

ERAGE - 4 rue Brûlée
67085 STRASBOURG CEDEX

Niveau

1. Initiation ; 2. Approfondissement

Spécialisations

- Droit commercial, des affaires et de la concurrence
- Droit fiscal et droit douanier
- Droit immobilier
- Droit des sociétés
- Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

49 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour